



Vision

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) veille à créer et pérenniser des conditions de marché propices au développement du secteur, à rendre les télécommunications plus accessibles aux usagers et à positionner le Maroc en acteur de premier plan dans le domaine des technologies de l'information.

Pour un marché des télécommunications concurrentiel, ouvert et prospère

Le Royaume du Maroc, conscient des enjeux liés aux Technologies de l'Information et de la Communication, a engagé, dès la fin des années 90, une politique ambitieuse de développement et de modernisation du secteur des télécommunications, pour se positionner en acteur de premier plan dans sa région.

Pour assurer une croissance pérenne du secteur, en permettant l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs, le gouvernement du Maroc s'est doté d'un organe de régulation, garant de bonnes conditions de concurrence et de transparence du marché. C'est ainsi qu'en 1998, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) a vu le jour.

Par une régulation efficace, assurant une transparence des pratiques sur le marché, l'ANRT veille à préserver et à développer les conditions d'une concurrence saine et loyale, au bénéfice des usagers.

Pour un accès universel aux télécommunications

L'accès aux télécommunications pour tous est une priorité nationale. Initiatrice et actrice active dans plusieurs programmes visant la généralisation de l'accès aux télécommunications, l'ANRT œuvre pour la disparition des zones blanches non desservies par les services de télécommunications.

Langue Français

- [Read more about Vision ANRT](#)

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) veille à créer et pérenniser des conditions de marché propices au développement du secteur, à rendre les télécommunications plus accessibles aux usagers et à positionner le Maroc en acteur de premier plan dans le domaine des technologies de l'information.

L'Agence: [Vision](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/lagence/vision>